

OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix, Juillet 2005



Le mot du Maire

Chers olloisiennes et olloisiens, chers amis,

Je suis heureux de vous présenter ce bulletin d'été de notre commune ; cette année : pas de mauvaises nouvelles à vous annoncer, pas de sécheresse, pas d'incident notoire à signaler !

Pour autant ce début d'année, nous a permis d'avancer sur plusieurs dossiers.

Les négociations en cours avec les communes de St SATURNIN et de CURNOLS, et aussi avec l'Inspection d'académie ont abouti : **le regroupement pédagogique intercommunal concentré** est créé entre nos trois communes et un SIVU « **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique** » va bientôt voir le jour pour porter les travaux d'extension de l'école comme la gestion de l'établissement. Olloix a donc, à nouveau, une école ! Celle de St SATURNIN qui devient **notre seule école intercommunale de rattachement**. (cf page).

Le second dossier concerne la suite de l'aménagement de la traverse : nous avons obtenu l'aide indéfectible du Conseil général et celle du Conseil régional, mais l'aide de l'Etat se fait attendre et celle de l'Europe est perdue, faute de crédits suffisants. Malgré un résultat d'appel d'offres très fructueux, notre budget communal se trouvera donc un peu plus sollicité, ce qui nous obligera, sans doute, à différer un peu d'autres opérations.

Pourtant, cette opération modèle se doit d'être engagée dès cet automne, sous menace de perdre certains des crédits acquis ! Une réunion sera organisée avec les riverains avant le début des travaux.

Les études pour planifier les opérations futures vont, cependant, bon train : étude en vue de la réalisation d'un assainissement en séparatif du secteur de la CROZE, étude pour restructurer la mairie pour permettre, notamment l'installation d'une antenne de la médiathèque intercommunale, étude pour optimiser le fonctionnement de notre réseau d'eau, etc.

Mais le fait nouveau, c'est que beaucoup d'olloisiens semblent vouloir désormais plus s'impliquer dans la vie du village : création de l'association Olloisir , projet d'animation culturelle pour mettre en valeur le patrimoine olloisien, son histoire, etc..

Enfin, je tiens à souligner les actions engagées par notre Communauté de communes Les CHEIRES pour développer notre territoire, offrir un ensemble de services et d'équipements publics le plus large possible aux habitants des CHEIRES : Olloix en profite directement par des actions faites en direction des exploitants, des Gorges de la Monne, des services à la petite enfance comme aux personnes plus âgées, mais aussi en terme d'actions touristiques ou environnementales.

Je vous souhaite des vacances reposantes et sans souci et vous prie de croire en mon entier dévouement comme à celui de mon équipe municipale,

Bien amicalement

Le Maire, Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

La mairie est ouverte au public le mardi après midi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le premier et le troisième samedi de chaque mois de 9h à 11h.

L'état civil

Les naissances

Lola RAMAGNANO est née le 23 mai 2005 à Clermont Ferrand

Les décès

Mme Noëlie SAVIGNAT, née CHABALIER est décédée le 26 mai 2005 à l'âge de 84 ans

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année les olloisiens se sont retrouvés aux monument aux morts pour rendre hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale en observant, après l'allocution du Maire, une minute de silence à la mémoire des disparus. Quelques fidèles Olloisiens de se sont ensuite retrouvés au préau autour du pot de l'amitié offert par la mairie.

Le CCAS et le repas des anciens



Le CCAS a eut la joie d'accueillir cette année, le dimanche 10 avril, 48 convives pour le repas donné en l'honneur des anciens du village.

C'est toujours un bonheur que de passer un instant en leur compagnie, et même, ainsi que nous l'a gentiment écrit l'un des participants « encourager les chanteuses et le vin de Touraine »

Après l'Alsace, le Dauphiné et le Périgord cette année le menu, qui fleurait bon le vent du large et le sel de Bretagne, a semblé convenir à tous. Aussi nous espérons, nous autres élus et membre du CCAS, continuer ce bien agréable tour gastronomique avec tous les aînés, pour leur plaisir et pour le notre.

Le Budget de la commune d'Olloix

Le budget primitif 2005, a été présenté le 25 mars 2005 par M. le Maire et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il se décompose de la manière suivante :

1 Budget principal

fonctionnement : 201 476 €.

Ce budget excédentaire permet d'alimenter la section d'investissement pour 30 772 euros.

Ce budget est caractérisé cette année par 3 dépenses « nouvelles » :

- l'augmentation de la subvention du budget au CCAS, afin d'améliorer les disponibilités de la Caisse de secours envers les familles en difficulté
- la prise en charge d'un emploi supplémentaire pour le remplaçant de Daniel PLANEIX.
- l'augmentation très importante de la participation financière de la Commune d'OLLOIX aux écoles proportionnelle au nombre d'enfants scolarisés (35 !) et à l'actualisation demandée par les communes d'accueil.

investissement : 799 704 €

Les dépenses principales sont les suivantes :

- fin de la réalisation de la 1^{ère} tranche de la traverse, comprenant également la rénovation de la fontaine de Grandchamp ,
- engagement du programme de la 2^o tranche, dont l'intégralité est prévue au budget 2005, alors qu'une partie seulement sera réalisée cette année la fin des travaux étant prévue en 2006.
- acquisition de matériel complémentaire de déneigement
- deux petites acquisitions foncières (voir paragraphes suivants)
- remboursement de l'emprunt court terme pris pour couvrir l'avance des subventions sur la première tranche des travaux.

recettes principales

- Subventions correspondant aux différents investissements.

- Emprunts court terme pour couvrir le FCTVA afférent et l'avance des nouvelles subventions attendues.

2 Budget de l'eau :

fonctionnement :

30 635 €, dont 13 340 € sont virés à la section d'investissement.

investissement

113 997 €, correspondant en dépenses à la poursuite du programme de renforcement du réseau dans la seconde tranche de la traverse, à la mise en place de dispositifs de contrôle du réservoir et de régulation de la pression au bas du village, et à la part hydraulique afférent à l'alimentation des fontaines.

Recettes.

Subventions pour un montant de 28 978 €, l'essentiel de la dépense est couvert par les recettes de la vente de l'eau.

3 Budget de l'assainissement :

Fonctionnement

22 663 euros, qui permettent de dégager 3 684 euros pour la section d'investissement.

Investissement

98 439 €, dont 81 496 euros affectés à la traverse de bourg (assainissement pluvial et collecteur des fontaines). 2 000 € pour les études préalables relatives à l'assainissement du quartier de la Croze études nécessaires pour pouvoir prétendre à des subventions.

Recettes

En plus des recettes liées à la vente de l'eau il est prévu un emprunt court terme d'équilibre permettant de couvrir à la fois le FCTVA et de répartir l'investissement sur 2 ou 3 exercices budgétaires en particulier les travaux d'assainissement du quartier de la Croze.

L'école d'Olloix

Depuis 1992 Olloix n'a plus d'école communale. A la rentrée 2007 Olloix devrait retrouver une école dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec les communes de Cournols et de St Saturnin. Nous devons remercier ici les élus de St Saturnin pour leur participation très active à ce regroupement alors qu'il n'avaient aucune obligation de le faire.

Un peu d'histoire.

1992 : Fermeture de la classe unique de l'Ecole d'OLLOIX Avec 8 enfants répartis sur 6 sections ! Olloix est arbitrairement rattaché à LUDESSE et au Collège de CHAMPEIX.

1995 : Tentative de regroupement pédagogique avec Ludesse. Après enquête, seuls 4 enfants d'OLLOIX optent pour le regroupement, alors que l'Inspection d'académie en veut 15 minimum.

1997 : création d'un comité local d'éducation, chargé notamment d'étudier les modifications souhaitables de la carte scolaire.

Sept 1998 : demande officielle de rattachement au secteur scolaire de St AMANT Tde et de mise en place d'un transport scolaire

Nov 1998 : délibération du Conseil municipal confirmant la demande de rattachement à St

SATURNIN pour le primaire et au collège des Martres pour le secondaire.

Fev 1999 : accord formel du Comité Local d'Education sur la modification de la carte scolaire pour le primaire.

Mai 1999 : nouvelle délibération du Conseil municipal, accord de l'inspecteur pour le primaire

Juin 1999 : fermeture de l'école de COURNOLS

7 juin 1999 : délibération du Conseil municipal de St SATURNIN, acceptant les enfants d'OLLOIX et de COURNOLS *mais seulement dans la limite des places disponibles*

Septembre 1999 : 1^o rentrée officielle sur St SATURNIN Rattachement officiel d'OLLOIX au collèges des Martres.

Année 2002 : premier refus d'inscription d'enfants d'OLLOIX à l'école de St SATURNIN

2000/2004 : une situation très insatisfaisante.

- Eparpillement des enfants scolarisés d'OLLOIX dans 7 écoles.
- Difficultés au niveau de la capacité d'accueil de St SATURNIN.
- Absence de ramassage scolaire.
- Inégalités de participation financières aux communes d'accueil
- Pas de vie scolaire « commune » pour les enfants d'OLLOIX et de COURNOLS.

⇒ NECESSITE DE RECHERCHER UNE SOLUTION DURABLE et EQUITABLE pour OLLOIX et COURNOLS

Janvier 2003 : mise à l'étude d'un regroupement scolaire avec St SATURNIN

Mai 2005 : délibérations concordantes de St SATURNIN, COURNOLS et OLLOIX pour la création d'un Regroupement pédagogique intercommunal concentré.

Les effectifs des enfants d'Olloix en 2004-2005

Il y a actuellement à Olloix 16 enfants en maternelle et 19 enfants en primaire. (A cela il faut ajouter 8 enfants au collège) Ces 35 enfants sont répartis sur 7 établissements scolaires :

- St Saturnin : 7 en maternelle, 5 en primaire
- St Amant : 2 en maternelle, 7 en primaire
- Ludesse : 1 en maternelle, 2 en primaire
- Tallende : 2 en primaire
- Champeix : 2 en maternelle
- Romagnat : 1 en maternelle
- St Cécile : 3 en maternelle, 3 en primaire.

Les prévisions pour les années futures montrent que ces effectifs ne devraient pas diminuer mais plutôt augmenter.

L'école intercommunale.

L'ensemble du conseil municipal était convaincu depuis longtemps que cette situation pour

notre école ne pouvait plus durer ; c'est pourquoi une réflexion commune avait été entreprise avec St-Saturnin et Cournols qui a abouti récemment à la décision de créer un « regroupement pédagogique intercommunal concentré ». En clair, Olloix disposera désormais d'une seule école de rattachement : **le groupe scolaire de St SATURNIN devient l'école d'OLLOIX**. Cette décision a été concrétisée par une délibération prise par les trois conseils municipaux qui précise les modalités liées à la création de ce regroupement pédagogique :

- Les 3 communes s'engagent à créer ensemble un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) qui aura pour compétence la gestion de l'école et la maîtrise d'ouvrage des travaux afférents.
- Il est convenu de lancer une extension de l'école actuelle de St Saturnin pour accueillir les effectifs scolaires émanant des trois communes. Les communes d'Olloix et de Cournols s'engagent à prendre en charge l'autofinancement nécessaire pour la création d'une classe et d'un local de sieste en contrepartie de la mise à disposition de l'école par la commune de St Saturnin. Au delà de cette 1^{ère} extension, c'est le SIVU qui contribuera à la prise en charge des autres travaux.
- L'accueil des enfants de la commune d'OLLOIX deviendra effectif avec l'ouverture de la 1^{ère} phase de travaux, soit probablement à la rentrée 2007.
- Les communes d'OLLOIX et de COURNOLS entrent à présent de droit dans le Conseil d'école de St SATURNIN.

La commission intercommunale scolaire est chargée de mettre au point les statuts du futur SIVU, dans lesquels seront définis les clés de répartition entre les trois communes, et surtout l'étendue des services pris en considération : (école bien sûr, mais peut-être aussi cantine, voire CLSH)

La commune de St SATURNIN devrait pré-financer dès cette année la maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école : Olloix et Cournols y participeront en 2005 par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Au niveau budgétaire, une décision modificative est d'ailleurs adoptée afin d'ouvrir les crédits nécessaires à ce financement.

Dans sa séance du 3 juin 2005 le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le regroupement pédagogique avec Cournols et St Saturnin ainsi que les modalités d'application précédentes. Il charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires auprès des autres maires de la Communauté de Communes et de l'Inspection d'académie. Il délègue à Jean Chandezon et Patricia Olenyez le soin de représenter

la commune dans la préparation des statuts du SIVU et des études de l'extension de l'école.

Transport scolaire.

L'école communale étant éloignée de plus de 4 kilomètre du village le service des déplacement scolaire : la FETREP met en place un ramassage scolaire à la rentrée 2007.

Scolarité des enfants d'Olloix

Mesures transitoires jusqu'à la rentrée 2007.

1^o votre enfant est déjà inscrit dans une école :

- il poursuit sa scolarité dans cette école.

2^o vous souhaitez inscrire son petit frère ou sa petite sœur:

- vous l'inscrivez dans l'école initialement choisie pour votre 1^o enfant.

3^o votre enfant est déjà inscrit dans une école, mais sous le couvert d'une inscription provisoire :

- il poursuit sa scolarité dans cette école jusqu'à l'ouverture des nouvelles classes de St SATURNIN à la rentrée 2007

4^o vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école :

- les communes de St Amant-Tallende et St Sandoux , accepteront une inscription, à titre provisoire, jusqu'à l'ouverture des nouvelles classes de St Saturnin.

A partir de la rentrée 2007.

1^o Votre enfant était déjà inscrit dans une école :

- soit, il poursuit sa scolarité dans cette école.
- soit, vous choisissez de l'inscrire à St Saturnin

2^o Vous souhaitez inscrire son petit frère ou sa petite sœur ,ou un nouvel enfant:

- vous devez l'inscrire obligatoirement à St Saturnin.

3^o Votre enfant était déjà inscrit dans une école, mais sous le couvert d'une inscription provisoire :

- il sera systématiquement inscrit à St Saturnin à la rentrée 2007.

Réunion d'information.



Le jeudi 16 juin à 20 heures, dans la salle du préau, en présence de Mme Faye, maire de Cournois, et M. Chigot adjoint à St-Saturnin, Monsieur le Maire a réuni les parents d'élèves d'Olloix pour leur faire part de ce projet et leur expliquer ses conséquences pour la scolarisation de leurs enfants.

Les travaux

La 2^{ème} tranche de la traverse

L'engagement du programme de la 2^{ème} tranche est bien évidemment lié à son financement : la majeure partie des subventions attendues ont été notifiées à la commune pour un montant total de 255 186 euros, mais il reste encore 3 subventions dont l'obtention est plus difficile :

1) Une subvention européenne au titre du FEOGA a été refusée faute de crédits suffisants : le maire est intervenu pour solliciter notre député

Louis Giscard d'ESTAING au titre de la réserve parlementaire, en espérant compenser ainsi une partie de la subvention européenne.

2) La DGE, émanant de l'Etat a été refusée, cette décision n'a été notifiée à la commune seulement qu'au mois de mai. Le motif de ce refus est que la commune d'Olloix a été très bien servie les années précédentes. Le maire est intervenu pour demander malgré tout son versement au titre du reliquat du programme 2005, avec l'aide de nos deux parlementaires.

3) La subvention sur l'enfouissement des réseaux ne peut désormais être obtenue qu'au terme de l'élaboration de l'étude technique du

SIEG : elle devrait être achevée d'ici cet été, permettant ainsi l'attribution de cette subvention dès septembre prochain.

Compte tenu de toutes ces informations et des contraintes des entreprises chargées des travaux, le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'engager les travaux au tout début de l'automne. Une réunion sera organisée avec les riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux et examiner les problèmes posés par le chantier.

Déroulement des travaux ;

La partie la plus importante des travaux devrait se faire à partir de la mi septembre et durer jusqu'en décembre. C'est à ce moment qu'il va y avoir des difficultés pour traverser Olloix et que des déviations vont être mise en place. Les riverains devront alors faire preuve de patience et garder leur bonne humeur.

La fin des travaux qui aura lieu au printemps 2006 devrait apporter beaucoup moins de nuisances car elle ne concerne que les finitions : pose de l'éclairage, dépose des poteaux, finition des abords...

L'assainissement de la Croze

Dans le cadre de l'assainissement du quartier de la Croze la commune a mis à l'étude la réalisation d'un collecteur d'eaux usées qui permettrait le raccordement à l'égout de plus de 20 maisons. Les résultats de cette étude, que la commune avait confiée au bureau « SAFEGE Environnement », seront bientôt présentés au Conseil Municipal. Cet aménagement fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de Bassins et du Conseil Général. En fonction de leur coût les travaux pourraient être réalisés fin 2006 ou seulement en 2007.

La vie des associations



La nouvelle **association Olloixirs** a organisé ce printemps 2005 :

- une **randonnée au Puy de Gourdon** dimanche 20 mars sous le soleil avec la participation de 15 adultes et 15 enfants

- un **pique-nique** un peu frisquet sur le **plateau de Liauzun** samedi 14 mai , avec 5 familles

- un **rallye-jeu découverte du bourg d'Olloix** suivi d'un goûter mercredi 8 juin , avec 17 enfants de 3 à 10 ans, avec un parcours de 6 étapes pour les 3-4 ans, et un parcours de 15 étapes pour les 5-10 ans avec des jeux, énigmes, détails de photos, questions, dessins ...

Nous tenons à remercier les habitants d'Olloix qui ont aidé à monter le jeu ou ont répondu aux questions des enfants. Il reste des carnets de route pour les enfants qui n'ont pas pu venir le 8 juin (contact : C. Cadiou, 04.73.39.02.17)

Une assemblée générale aura lieu en octobre pour définir les activités à venir (pour adultes et/ou pour familles et/ou pour enfants). Toutes les idées seront les bienvenues.

Le club des trois puy

Le club des trois puy se réunit un jeudi sur deux dans la salle du préau autour de jeux de sociétés suivis d'un petit goûter. La dernière séance a eu lieu le jeudi 16 juin, l'activité du club reprendra le jeudi 15 septembre. Au mois de mai les membre du club on fait un voyage de quatre

jours en Bretagne. Une autre sortie est prévue le 6 septembre en \$\$\$\$\$

Les personnes qui voudraient rejoindre ce club sont les bienvenues : s'adresser à la présidente du club Mme \$\$\$\$\$

Une nouvelle association à Olloix ?

Le vendredi \$\$\$\$\$ juin Monsieur le maire a réuni quelques habitants ayant exprimé le désir de s'impliquer dans l'animation et l'aménagement du village : création d'un four à pain, mise en valeur du petit patrimoine... Il les a assuré du soutien de la municipalité dans leur démarche.

La vie culturelle à Olloix

La fête de la musique.

Le mardi 21 juin Claire et Gilles ont, pour la fête de la musique, organisé à la maison de la Monne une soirée « tapas auvergnates ». Yvon et François ont animés cette soirée avec leur répertoire de chansons françaises. Cette manifestation a rassemblé de nombreux villageois, des membres du club des trois puy, et des visiteurs extérieurs.

L'histoire d'Olloix.

A l'automne prochain il est prévu une conférence du Père Rétoré\$\$\$ ayant pour objet l'histoire d'Olloix et plus particulièrement de la commanderie. Pour l'instant aucune date précise n'a pas encore été fixée, vous serez informés dès que cela sera le cas.



Le bon usage du point propre.

Force est de constater que certains olloisiens - mais peut être aussi quelques habitants des villages localisés en amont - n'ont aucun respect de la réglementation, ou bien ils sont durs à la « comprenotte » : nous constatons en effet chaque semaine des dépôts d'objets divers qui n'ont rien à faire sur un point propre, encombrants de tous genre, détritiques divers, batteries d'accumulateurs, pneumatiques voire de grand cartons.

Pour que le point propre ne devienne pas une décharge sauvage notre employé communal passe plusieurs heures par semaine à rendre propre le point propre !

Faut-il encore informer ou sévir ?

La collecte et le traitement des déchets se fait à plusieurs niveaux.

- 1 petite poubelle pour les piles usagées.

En outre deux containers « classiques » permettent de jeter le contenu des emballages oubliés ou encore les couvercles ou bouchons des emballages en verre. **ABSOLUMENT rien d'autre** ne doit être déposé au point propre. Ceci concerne également tous les résidus de bricolage (pots de peinture, pinceaux usagés, bombes diverses...) qui doivent être portés en déchetterie.

Rappelons que toute personne utilisant le point propre de manière abusive pour se débarrasser d'ordures qui non rien à y faire pourront être poursuivis et sont passibles de sanctions pénales.

1 - Les bacs de regroupement.

Les déchets ménagers et **seuls les déchets ménagers** doivent être déposés dans les bacs de regroupement répartis dans le village. Ils sont collectés par le Sictom des Couzes deux fois par semaine l'été et une fois par semaine le reste de l'année. Ne doivent être mis dans les containers

que les déchets purement ménagers non recyclables.

2 - Le point propre

Les *déchets ménagers recyclables* doivent être déposés au point propre qui comporte divers containers :

- 2 containers pour le verre
- 1 container pour les papiers et cartons, magazines
- 1 container pour les bouteilles et emballages plastiques, les boîtes de conserves
-
- 1 pour les huiles de vidange et

3 - La déchetterie de Montaigut

Elle est faite pour recevoir pratiquement tout le reste : grands cartons, meubles ou appareils ménagers hors d'usage, ferrailles, chutes de bois, gravats de chantier et de bricolage, batterie, pots de peinture etc

4 - Déchets verts

De mai à octobre les petites quantités de déchets verts sont collectés une fois par semaine par l'employé municipal qui les amène ensuite à la déchetterie de Montaigut.

(Les déchets verts en grande quantité doivent être amenés directement à la déchetterie de Montaigut).

5 - Matériaux inertes.

A OLLOIX, nous avons encore la chance de toujours disposer d'un dépôt de matières inertes : il s'agit exclusivement : des déblais provenant des terrassements, des matériaux de démolitions non polluants tels les murs (béton, pierres, ciment, briques) les tuiles.

6 - Les épaves.

Chaque année, le conseil général met en place un service entièrement gratuit de récupération des épaves diverses et anciens matériels agricole. Pour y faire appel il suffit de remplir en mairie un petit formulaire. La commune se charge ensuite

de regrouper les épaves qui seront enlevées par un récupérateur agréé.

7 - Les produits classés toxiques ou dangereux.

Ils doivent être collectés par des entreprises spécialisées : c'est le cas des matériaux amiantés, des acides, des engrais agricoles notamment.

La vie des Cheires

La communauté de communes « les Cheires » auquel appartient Olloix met en place diverses actions qui nous concernent.

La médiathèque.

La médiathèque « éclatée » sera opérationnelle à Olloix dès que la mairie disposera de l'ADSL : la responsable est recrutée, les bénévoles sont trouvés, le matériel est acheté. Au début elle disposera de locaux provisoires dans la salle du conseil en attendant la rénovation de la mairie sur laquelle une étude est en cours.

La maison de la Monne

L'extension de la Maison de la Monne ou a été créé une chambre frigorifique est maintenant terminée.

Le centre multi-enfance.

Les nouveaux locaux du centre multi accueil petite enfance « Cheir'ubins » situés à St Amant-Tallende à coté de la maison de retraite rentrent en service en septembre 2005.

La requalification des bâtiments agricole.

Les Cheires aident les agriculteurs pour l'amélioration des bâtiments agricole et leur intégration dans l'environnement : amélioration des façades, des enduits, des bardages, des plantations etc ;

Aménagement des parcs à moutons.

La communauté de commune finance l'aménagement des parcs à moutons avec la mise en place de clôtures de passages pour les piétons et de passages canadiens pour les véhicules. L'ensemble de ces dispositifs doivent permettre à tout le monde d'accéder librement à ces sites qui seront pâturés et ainsi préservé de l'embroussaillage avec des risques d'incendie très diminués.

Le syndicat intercommunal de la Vallée de la Veyre

La communauté de communes Les Cheires, et par conséquent Olloix, adhère au **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre** pour la compétence : « Gestion des milieux aquatiques ». Ce syndicat a en charge tous les problème d'environnement pour les vallées de la Monne, et de la Veyre ainsi que leurs bassins versants : aménagement des berges et abords, gestion piscicole, réunions publiques d'information, journées d'animation, information des scolaires, festival de l'eau etc.

Vous trouverez plus d'information sur ce sujet dans le bulletin du syndicat qui sera édité deux fois par an.

Informations diverses

Le recensement des personnes âgées ou handicapés isolées à leur domicile.

Suite à la canicule de l'été 2003 la loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées confie aux maires la charge de recenser à titre préventif les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile. Cela peut être fait à leur demande ou à la requête de leurs proches ou de tiers. Le but de cette mesure est de disposer en cas de risques exceptionnel et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention de services sociaux et sanitaires.

Un tel fichier va donc être établi pour la commune d'Olloix. Le CCAS a établi une première

liste, mais chaque olloisien concerné peut se déclarer en mairie ou déclarer son voisin, s'il le croit concerné par cette mesure

Acquisition de l'ancienne forge

Dans sa réunion du 3 juin 2005 le conseil municipal a, sur proposition de Monsieur le Maire, décidé à l'unanimité d'acquérir au prix 7 622.00 € l'ancienne forge avec l'ensemble des équipements qu'il contient : soufflet, outils etc.

Cette décision motivé par l'intérêt patrimonial témoignage de l'activité artisanale passée fait écho au souhait d'un certain nombre d'Olloisiens de s'investir dans la sauvegarde du petit patrimoine de la commune : fontaines, four à pain, etc. Cette acquisition permettra de disposer, pour la première fois dans le quartier de la Charreyrade d'un petit équipement public structurant.

Dans un premier temps il sera utilisé pour entreposer l'ancien corbillard ce qui permettra de démolir le petit local en brique délabré situé à coté de la chapelle St Joseph au milieu du village ou il est actuellement très mal abrité. Par la suite l'usage qui en sera fait n'est pas complètement déterminé : il pourra par exemple être mis à la disposition des associations communales.

Rappelons que le déneigement des trottoirs est à la charge des riverains qui doivent lutter contre le chasse neige qui s'obstine à accumuler la neige devant les portes !

Le déneigement

Cette hiver la neige a été très abondante, heureusement la commune dispose d'un matériel performant et d'un employé efficace ce qui a permis la plupart du temps d'assurer la circulation des véhicules dans le village. Il faut tout de même accepter quelques désagréments car Olloix est une petite commune située à 840 m d'altitude avec de petits moyens financiers et humains.



Collecte du sang 2005.

- Sang Total

Saint Saturnin	Mercredi 29 juin	17h-19h30	Salle des fêtes
Cournols	Lundi 8 aout	8h-10h	Foyer rural
St Amant Tallende	Lundi 12 septembre	17h-19h30	Mairie
Tallende	Mercredi 9 novembre	17h-19h30	Salle des fêtes
Chanonat	Jeudi 1 ^{er} décembre	17h-19h30	Salle des loisirs

Plasmaphérèse

St Amant Tallende	Lundi 17 Octobre	RV Journée	Mairie
	Mardi 18 octobre	RV Journée	Mairie

L'ancien temps à Olloix

Le billet d'humeur d'Edwige Basset : la neige, les chiens, les containers et le civisme...

A priori, trois choses qui n'ont rien à voir entre elles ! Et pourtant...

Je vous propose un petit jeu questions-réponses : il vous suffit de cocher la bonne lettre.

1/ Météo d'hiver, du vent, de la neige, des tas de neige, formant congères, humeur aussi noire que le ciel. Vous décidez que en avez assez de dégager toute cette masse lourde et froide qui s'entête à s'accumuler devant votre porte. Seulement, fatalité, un passant (ou une passante), qui justement passait par là, glisse et tombe, pile devant votre seuil!

- Réponse A : vous faites comme si vous n'aviez rien vu.
- Réponse B : vous râlez contre ce maladroit qui vient s'étaler juste devant chez vous : qu'est ce qu'il (ou elle) fait dehors à se promener par un temps pareil ?

- Réponse C : vous vous portez au secours du malheureux, lui assurant de prendre en charge tous les frais médicaux éventuels via votre assurance, et vous lui promettez, c'est juré, d'enlever séance tenante cette patinoire improvisée, jolie, mais dangereuse pour la sécurité d'autrui.

2/ Vous partez au travail ou bien êtes fort occupé(e) à vaquer chez vous à vos tâches quotidiennes. Vous habitez la campagne, et vous vous dites que votre fidèle compagnon à quatre pattes, pas méchant pour un sous, a bien le droit, lui aussi, à sa petite promenade dans les rues du village.

Envisageons plusieurs scénarii :

* Voilà que votre si douce Croquette en balade n'apprécie pas, mais alors pas du tout, pour une raison X ou Y, cette bande de gamins qui vient jouer sur son trottoir ! Idée de chien, la voilà qui décide de remettre de l'ordre dans tout ça et s'en va derechef planter ses crocs dans la jambe d'un des enfants. Non mais alors !

* Croquette, d'habitude toujours si prudente, se fait heurter sur la route ou le chemin par une voiture en traversant. Encore une idée de chien !

- Réponse A : vous décidez, là aussi d'éviter le conflit, et ignorez plaintes et cris en tous genres.
- Réponse B : vous rouspétez après les parents qui laissent leurs gosses traîner dans la rue sans surveillance. Quels irresponsables, tout de même ! quant aux voitures, on devrait les interdire dans le village. Rien de meilleur que la marche à pied !
- Réponse C : vous vous précipitez pour consoler le petitou croqué, panser ses blessures, appeler les pompiers, et enfin, vous prenez des nouvelles du conducteur de la voiture, largement aussi traumatisé par les hurlements de la chienne peut être blessée, que par l'état de l'aile avant-droite de son véhicule. Vous filez ramasser cette pauvre Croquette qui n'en revient toujours pas de ses exploits, en imaginant la note du vétérinaire et la tête de votre assureur. Et surtout, vous vous promettez bien de ne plus jamais la laisser divaguer dans la rue sans l'avoir à l'œil.

3/ Ce matin là, vous avez un rendez-vous urgent. Passant au point propre communal, vous déposez votre sac poubelle au pied du container prévu à cet effet. En soulever le couvercle vous ferait vraiment perdre trop de temps !

Le soir même, en repassant, vous constatez que les sacs ont été éventrés et que les ordures s'éparpillent gaiement au gré du vent malin sur tout le point propre, devenu franchement sale en la circonstance.

- Réponse A vous vous dites : pas grave, l'employé communal ramassera bien, il est payé pour ça !
- Réponse B : Encore un coup de Croquette ?
- Réponse C : Vous descendez de voiture, et ramassez ce que vous pouvez en vous disant que la campagne mérite de rester propre, et que la prochaine fois, vous prendrez le temps de remplir correctement le container.

Maintenant, examinons votre score :

- vous avez un maximum de réponses C : bravo ! vous êtes sur le bon chemin et deviendrez sans nul doute un citoyen modèle.
- vous avez un maximum de réponses A ou B : c'est moins bien ; peut-être devriez-vous lire les quelques lignes qui suivent. Mais, gardez espoir. Vous allez y arriver.

« Le maire doit veiller à ce que le nettoyage des rues soit convenablement assuré et peut, lorsque celui-ci est effectué par la commune, établir une taxe de balayage.

Il peut aussi prescrire aux habitants de nettoyer et de balayer les portions de rues, places, carrefours et voies privées ouvertes à la circulation publique situées devant leurs immeubles (le non-respect de ces prescriptions peut engager la responsabilité du riverain en cas d'accident)... Cela est aussi valable en matière de déneigement ». Code général des collectivités territoriales, loi 99-574 du 9 juillet 1999.

« Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats ;

est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation »... Code rural, arrêté du 23 septembre 1999.

Rappel du Conseil Municipal du 3 juin 2005 : (questions diverses) « il est discuté des actes d'incivisme de plus en plus fréquents sur le point propre : dépôts d'objets ou de déchets interdits, versements à côté des containers, etc. il est rappelé aux olloisiens indisciplinés :

- tout d'abord qu'il sont passibles d'une forte amende, voire de plaintes en gendarmerie s'ils renouvellent de façon délibérée ce genre d'exactions...
- Ensuite, il est rappelé que le temps passé pour le nettoyage de la plate-forme, est du temps enlevé pour les autres tâches de l'employé communal... ».

Tout ceci n'est-il pas au fond qu'une simple question de bons sens et de respect ? Le bien-vivre et la sécurité de tous dans notre commune en dépendent. Alors, à bientôt pour un nouveau jeu avec un maximum de réponses C ...